

Détruire les couverts avant le 15 mars

Maïs

02.03.2021



La destruction des couverts végétaux ne doit pas être trop tardive, sous peine de pénaliser le maïs suivant.

Si le gel n'a pas détruit les couverts végétaux, il convient de le faire avant le 15 mars afin de ne pas pénaliser le maïs suivant, par épuisement des ressources en eau et en azote. C'est ce que conseille Arvalis-Institut du végétal pour les exploitations de polyculture-élevage. Moutarde, radis, phacélie et graminées en général sont encore en place en sortie d'hiver, si les températures ne sont pas descendues en-deçà de -5 à -10°C. Une destruction mécanique par broyage ou travail superficiel est alors nécessaire pour permettre une bonne implantation du maïs. Il est important d'attendre le ressuyage du sol : toute intervention en conditions limite sera préjudiciable à l'enracinement du maïs, surtout si la préparation du sol se fait sans labour.

Secondary Category:

Maïs herbicides